



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 23 juin 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 23 juin 2026, à 15 h 45, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, Jacques St-Louis, formant quorum sous la présidence du président Yves Lévesque. Est absent, la vice-présidente Josette Allard-Gignac.

Sont également présents, Kate Primeau, directrice générale adjointe - planification, Pierre Beaulieu, directeur général adjoint - services de proximité, Monsieur Christian Genest, chef de cabinet, Me Chantal Doucet, greffière et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

Déclaration d'ouverture par le président.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : le président Yves Lévesque

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION - CONTRAT - SERVICES TECHNIQUES - SONORISATION ET ÉCLAIRAGE - L'ÉTÉ À SHAWI

CONSIDÉRANT QUE le Service loisirs, culture et vie communautaire désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour les services techniques de sonorisation et d'éclairage dans le cadre des spectacles présentés dans la programmation de L'été à Shawi, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

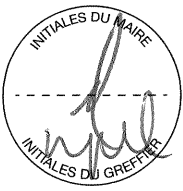
PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le président Yves Lévesque
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec MIPA inc. pour les services techniques de sonorisation et d'éclairage dans le cadre des spectacles présentés dans la programmation de L'été à Shawi, aux prix unitaires indiqués à la soumission # 2026040101, représentant un montant estimé de 80 000 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit financée à même le fonds FRR volet 2.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

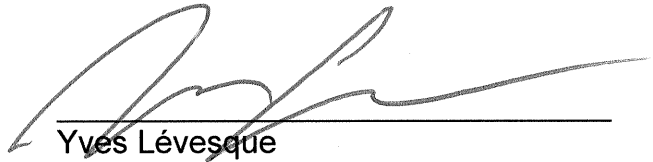
Que le comité exécutif autorise Alex Deschênes, technicien en loisirs au Service loisirs, culture et vie communautaire ou Odile Tessier, directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

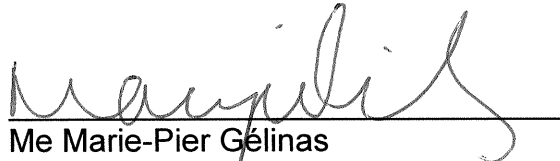
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 58.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).



Yves Lévesque
Président



Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe